

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 25 septembre 2017

ARRETE
PORTANT DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la Commune de VIGNEMONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

ARRETE

Article 1 : Monsieur **Patrick BOULARD**, en sa qualité de 3ème adjoint, est nommé, délégué aux travaux.

Ces fonctions consistent en :

- la surveillance et le suivi des gros travaux d'investissement sur l'ensemble de la commune,
- La gestion des situations d'urgence ou de proximité, en concertation avec le 2^{ème} adjoint.

Il peut également suppléer le Maire dans ses tâches et le remplacer en cas d'absence ou d'indisponibilité seulement dans le cas où le 1^{er} adjoint et le 2^{ème} adjoint sont également absents et indisponibles.

Pour ce faire, lui est accordée délégation de signature.

Article 2 : Ampliations du présent arrêté seront transmises à :

M. le Sous-Préfet de Compiègne,
M. le Receveur Municipal à Lassigny,
L'intéressé.

Fait à Vignemont, le 25 septembre 2017

Le Maire,
Serge GREUGNY

